

DROIT & RÉGULATION

Publié le 2013-07-10

Alain Bensoussan-Avocats s'ouvre aux robots



Alain Bensoussan-Avocats élargit son champ d'intervention et crée un département droit des robots.

Le cabinet Alain Bensoussan-Avocats lance un service consacré au droit des robots. L'objectif de cette création est de déterminer les bases d'un nouveau droit, pour permettre notamment aux robots d'accéder à « la personnalité et l'identité juridique », selon les propres termes du cabinet. Ce nouveau département propose une expertise juridique adaptée aux technologies cognitives robotiques et cobotiques qui sont régulièrement utilisées dans les secteurs des transports, de l'équipement industriel et des biens de consommation grand public. Il intervient principalement sur cinq axes : la responsabilité des dommages robotiques, la protection des systèmes d'information, la protection de la propriété des innovations, le respect de l'éthique ainsi que des enjeux de normalisation et conformité.

Créé en 1978, le cabinet Alain Bensoussan-Avocats est spécialisé en expertise juridique des nouvelles technologies.